



**Missió Permanent del Principat d'Andorra
a l'Oficina de les Nacions Unides a Ginebra**

*PREMIÈRE SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES
PRIMERA SESIÓN DEL CONSEJO DE DERECHOS HUMANOS DE NACIONES UNIDAS
FIRST SESSION OF THE HUMAN RIGHTS COUNCIL OF THE UNITED NATIONS*

DISCOURS DE S.E. M. JULI MINOVES
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA CULTURE ET DE LA COOPÉRATION
DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE

DISCURSO DEL EXCMO. D. JULI MINOVES
MINISTRO DE ASUNTOS EXTERIORES, CULTURA Y COOPERACIÓN DEL
PRINCIPADO DE ANDORRA

STATEMENT BY H.E. MR. JULI MINOVES
MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS, CULTURE AND COOPERATION OF THE
PRINCIPALITY OF ANDORRA

Genève, mardi 20 juin 2006
Ginebra, martes 20 de junio de 2006
Geneva, Tuesday, 20th of June 2006

*Original in Catalan
Text in French, Spanish and English*

*Vérifier à l'audition
Check against delivery*

Allocution de son Excellence
M. Juli Minoves,
Ministre des Affaires Etrangères, de la Culture et de la Coopération de la Principauté d'Andorre

*Première session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies
Genève, le 20 juin 2006*

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Il y a des moments dans l'histoire de l'humanité qui définissent une époque. Aujourd'hui il s'agit d'un de ces moments. Un nouvel outil pour la promotion des droits de l'homme naît voué à devenir le troisième pilier du système des Nations Unies. De même que la création de l'ONU à la Conférence de San Francisco en 1945, ou l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 ou encore la création cinquante ans plus tard de la Cour Pénale Internationale, l'ouverture de la première session du Conseil des Droits de l'Homme doit être en mesure de donner un nouvel élan aux droits de l'homme, cette série de règles naturelles de respect et de tolérance qui sont à la base de la dignité humaine et qui font de nous des personnes. En fin de compte, au cours de ce XXI^e siècle, nous ne serons en mesure de faire face aux défis existants en matière de paix, de sécurité et de développement que si nous parvenons à ériger les droits de l'homme comme une règle universelle et absolue de l'entente des peuples.

Celui qui respecte les droits de l'homme, ne tue point, ne détruit point, et ne pose point de bombes. Celui qui promeut les droits de l'homme, ne s'enrichit pas injustement. Celui qui vit pour les droits de l'homme, vit et laisse vivre et a du respect envers son voisin et sa différence.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui bien plus qu'à d'autres moments de l'histoire nous avons la possibilité de faire de ce monde un monde meilleur, et de vivre en harmonie grâce au développement des idées et de la technologie. L'évolution des idées après avoir surmonté le cap douloureux des guerres du XX^e siècle, nous ont permis de constituer un héritage universel pour la cohabitation, appelé Droits de l'Homme. La technologie dans tous les domaines peut nous libérer des besoins les plus basiques à fin de renforcer de façon généralisée la grandeur de l'humanité. Il faut pour cela que ceux qui sommes ici aujourd'hui, tous les représentants et dirigeants des peuples du monde, fassions de cette volonté, une réalité quotidienne lors de chaque petite décision que nous prenons dans nos pays respectifs, et non seulement lors de déclarations solennelles. Faisons des droits de l'homme une des règles de la gouvernance.

L'Andorre est un petit État, ne disposant ni d'armée, ni de puissance, ou de volonté géopolitique pour imposer ses décisions à un autre pays ou groupe humain. L'histoire et la géographie on fait de nous, au XIII^e siècle un petit pays. Mais les andorrans et les andorrans ont travaillé pour le conserver ainsi, à échelle humaine, une petite communauté dans laquelle le respect d'autrui est fondamental. C'est peut-être pour cette raison que nous avons un parlement depuis 1419 et que nous jouissons de sept cent ans de paix. Cette expérience est celle que nous apportons au nouveau Conseil des Droits de l'Homme, auquel nous présenterons notre candidature dans un futur proche.

Mesdames, Messieurs,

La Principauté d'Andorre considère la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales comme l'une de ses priorités. En 1993 l'Andorre s'est dotée d'une Constitution écrite qui a supposé son entrée sur la scène internationale. Mon pays est alors devenu membre de divers organismes internationaux et a fait son entrée au sein des Nations Unies le 28 juillet 1993. Depuis 1993, l'Andorre a ratifié plus de 130 conventions et instruments internationaux. L'engagement de l'Andorre vis-à-vis des droits de l'homme est ferme. La Constitution de mon pays incorpore en effet la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans son système juridique interne et, au début de cette décennie j'ai eu l'honneur d'en solliciter sa publication dans notre Bulletin Officiel. Progressivement, l'Andorre se dote de tous les mécanismes pour la protection effective des droits de l'homme, à travers la ratification d'instruments internationaux. Dans un premier temps nous avons adopté les Conventions relatives aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Dans le cadre de ce processus initié par le gouvernement, j'ai le plaisir

de vous annoncer que le Parlement de la Principauté a approuvé récemment l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Convention contre la torture, et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. À la séance parlementaire de demain, est inscrite à l'ordre du jour, l'approbation de l'adhésion au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à ses protocoles facultatifs. Ainsi, ces instruments viendront s'ajouter prochainement aux autres instruments fondamentaux que l'Andorre a ratifiés, auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe.

L'Andorre accueille avec satisfaction les progrès que suppose la création du Conseil des Droits de l'Homme. Établir le mécanisme d'examen périodique universel et modifier les modalités d'élection de ses membres ne peut que renforcer la transparence et la pertinence du bon fonctionnement du nouvel organe. L'intégration de l'héritage laissé par la Commission des Droits de l'Homme, constitue une base essentielle pour continuer de travailler à la promotion et à la protection des droits de l'homme, tout au long de cette nouvelle étape qui commence avec des paramètres consolidés et mieux adaptés au nouveau millénaire.

À compter d'aujourd'hui nous entamons une période de réflexion dans le but de doter le Conseil de mécanismes de fonctionnement efficaces et de définition de ses mandats. Pour ma part, je suis convaincu que, parallèlement à cette réflexion, nous établirons un débat substantiel autour de l'agenda des droits de l'homme. Le rapport du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme sera de grande utilité pour mener à bien cette mission. Par ailleurs l'Andorre suivra également, avec un intérêt tout particulier et dans le cadre de cette session du Conseil des Droits de l'Homme, l'adoption du projet de Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ainsi que l'adoption du projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Deux thèmes qui, à de nombreuses reprises, ont reçu le soutien de l'Andorre dans le cadre de la Commission des Droits de l'Homme et de l'ECOSOC.

Mesdames, Messieurs,

En 1998 j'ai eu l'honneur de représenter mon pays à Rome à l'occasion de la création de la Cour Pénale Internationale. C'est avec grande émotion que je présente aujourd'hui à Genève les meilleurs augures des andorrans et des andorrans au Conseil dans la réalisation et la poursuite de ses travaux. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter également son Excellence l'Ambassadeur de Alba pour son élection à la présidence de la première session du Conseil des Droits de l'Homme, et le remercier pour son engagement dans le processus de négociation qui a permis l'ouverture de cette première session dominée par un esprit d'entente et d'espoir entre les différents pays membres de l'organisation.

Je vous remercie.